



Le Budget Primitif 2023

Édito

Comment qualifieriez-vous ce budget 2023 ?

Grégory Doucet, Maire de Lyon

C'est un budget protecteur et visionnaire malgré la grave crise de l'énergie et de l'inflation que nous traversons.

En effet, la Ville de Lyon fait face, comme les autres collectivités, à une explosion du coût de l'énergie et aux conséquences de l'inflation, sans réel soutien de l'État.

Dans ce contexte, l'objectif de ce budget est d'assurer la continuité et la qualité des services publics : à Lyon, aucune piscine, bibliothèque ou crèche ne seront fermés en 2023 pour des raisons budgétaires. Nous allons même plus loin en accélérant le développement des projets indispensables à la justice sociale et à la transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants, et en construisant ceux de demain.

Il nous fallait réussir ce challenge tout en maintenant les équilibres financiers de la ville à moyen et long termes. Garantir une situation financière saine permet de mettre en œuvre les services dont tous les Lyonnais et Lyonnaises d'aujourd'hui et de demain, ont besoin, et notamment les plus fragiles.

Pourquoi avoir décidé d'augmenter le taux de taxe foncière ?

Audrey Hénoque
Première Ajointe au Maire de Lyon, déléguée aux Finances, à la Commande publique et aux Grands événements

Il faut avoir en tête qu'en 2023 la Ville de Lyon fera face à une augmentation de ses dépenses contraintes de plus de 50 millions d'euros.

Face à cette situation inédite, la Ville de Lyon a mis en œuvre des économies par une modération des projets de politiques publiques, mais également par des économies de consommation d'énergie d'au moins 10 % grâce au plan de sobriété réalisé par un groupe de travail transpartisan.

Ces économies n'étant pas suffisantes, il convenait d'équilibrer le budget par une augmentation de recettes.

Or, aujourd'hui, il n'y a plus que la taxe foncière dont les Communes peuvent voter le taux et percevoir la recette. Il a donc été calculé une augmentation la plus basse possible pour ne pas mettre les propriétaires fonciers en difficulté, mais suffisante pour permettre à la ville de garder un budget équilibré.

Cela signifie qu'en 2023 la ville continuera à dégager une épargne brute importante, d'environ 77 millions d'euros, qui sert tant de filet de sécurité pour absorber les crises qu'à financer l'investissement. Le recours à la dette restera ainsi limité en 2023.

Malgré cette augmentation, qui porte notre taux de taxe foncière de 29,26 % à 31,89 %, Lyon reste une des grandes villes les moins imposées.

En effet le taux moyen des villes de plus de 200 000 habitants hors Paris est de 40,12 %.

Concrètement, qu'est-ce qui sera financé par le budget municipal en 2023 ?

Grégory Doucet

Après un début de mandat consacré à l'élaboration de la programmation des investissements, les projets vont devenir plus visibles en 2023, notamment en matière de végétalisation et de rénovation thermique des bâtiments.

Nous poursuivons les opérations de réaménagement d'espaces urbains que ce soit à la Part-Dieu, dans le quartier Langlet Santy (8^e) ou encore à la Cité Jardin (7^e). 4,7 millions d'euros seront consacrés au développement du logement social.

La culture et le patrimoine bénéficieront de projets importants (par exemple le réaménagement Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique, dans le 2^e). Nous renforcerons également le financement du Théâtre des Célestins et de l'AONL, pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs charges.

La Ville soutiendra également l'installation de grandes institutions dans le champ de la santé en participant à la création, dans le 7^e arrondissement, de l'académie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du nouveau siège du Centre International

de Recherche contre le Cancer (CIRC) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Audrey Hénoque

En 2023 nous poursuivrons également nos efforts pour une ville à hauteur d'enfants : amélioration de la restauration scolaire, végétalisation des cours d'écoles et des crèches, apaisement des rues, développement des ateliers d'été pour les enfants de trois à six ans, mise en œuvre des conseils d'arrondissement des enfants, ...

L'enfance bénéficiera aussi du lancement de nouveaux projets de crèches, en partie en plein air, comme à Confluence (2^e), Mandela (3^e) ou sur le Quai Arloing (9^e) ; et en matière scolaire, en complément du regroupement des restaurants du groupe scolaire Condé, il est prévu l'ouverture en septembre 2023 de quatre nouvelles écoles : Wangari Mathaai, Eugénie Brazier, Frida Kahlo et Audrey Hepburn.

Pour nos aînés la ville versera en 2023 une subvention de 2 millions d'euros à la SAHLMAS pour l'EHPAD Villette d'Or à la Sarra (3^e).

La réhabilitation des équipements sportifs est aussi une priorité au regard des besoins et de la dette patrimoniale. Les réhabilitations concerneront notamment la patinoire Baraban ou le gymnase Bellecombe dans le 6^e. Et le projet de nouveau complexe sportif incluant une piscine dans l'îlot Kennedy (8^e) est lancé !

Plus globalement 2023 sera une année sportive avec l'organisation d'un village pendant la Coupe du monde de rugby à l'automne sur la Place Bellecour !

Grégory Doucet

Enfin, la ville commencera en 2023 à réaliser les projets plébiscités par les Lyonnais et les Lyonnaises à travers le budget participatif. C'est 12,5 millions d'euros d'investissement qui permettront de financer les 110 projets retenus sur l'ensemble des arrondissements de la ville.

Et puis nous avons besoin de recruter du personnel, par exemple au sein de la Police Municipale ou dans les crèches. Le budget 2023 nous permet ainsi de créer environ 70 emplois et de continuer à rendre les conditions de travail à la Ville de Lyon plus attractives.

Le Budget Primitif est un acte démocratique fort

Le budget se présente en 2 parties

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette, etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes :

- 1 Le principe de l'équilibre réel** oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'État.
- 2 Le principe d'annualité** impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.
- 3 Le principe d'unité** exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Théâtre des Célestins, Auditorium-Orchestre National de Lyon, Halles de Lyon Paul Bocuse).
- 4 Le principe d'universalité** implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.
- 5 Le principe de spécialité des dépenses** enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses.

La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en œuvre du Plan pluriannuel des investissements 2021/2026 (cf. le doc de présentation dédié au PPI) : création et rénovation d'écoles, d'équipements culturels et sportifs, de crèches, végétalisation de la ville, achats d'équipements, etc.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts, etc).

Quelles sont les ambitions du Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 décline la stratégie financière retenue pour les six années du mandat. Cette stratégie financière repose sur trois piliers :



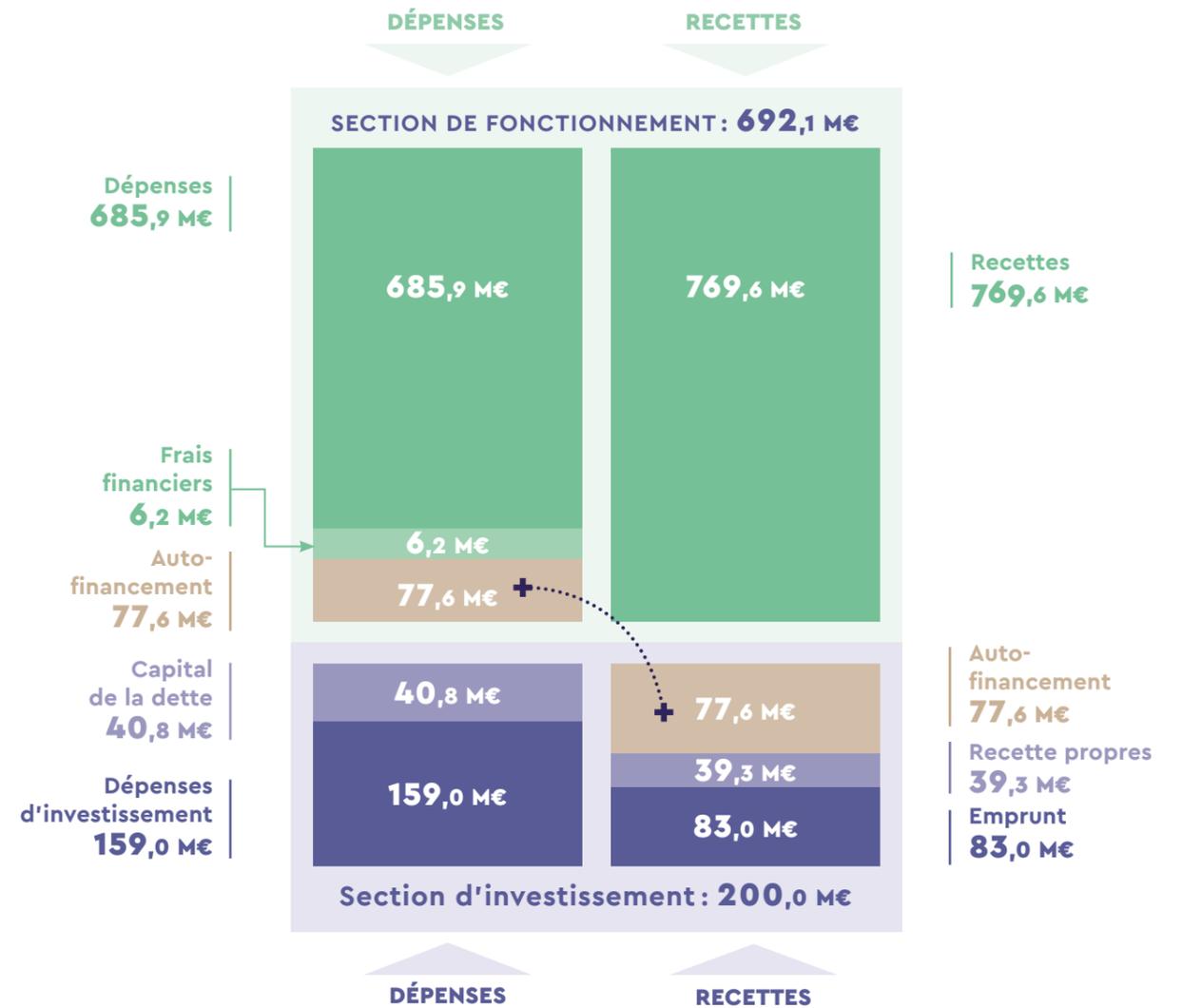
Alors que les BP 2021 et 2022 avaient été marqués par les impacts de la crise sanitaire, le BP 2023 est très fortement impacté par l'explosion du coût de l'énergie (+ 40 M€ entre 2022 et 2023).

En octobre 2022, l'agence DBRS Morningstar a attribué la note AA(high) à la Ville, ce qui est la note maximale que la Ville peut obtenir (une collectivité locale ne pouvant être mieux notée que l'Etat). DBRS Morningstar précise dans ses conclusions que la Ville de Lyon possède « (1) de solides performances financières et un niveau d'endettement très

modéré ; (2) une gouvernance et une gestion budgétaire de qualité, offrant un degré élevé de transparence financière ; (3) une structure de la dette saine, diversifiée et performante ainsi qu'une situation de liquidité confortable ; et (4) une économie diversifiée et dynamique qui constitue le second pôle économique de France ».

Les grands équilibres financiers du BP 2023

Le budget primitif 2023 s'établit à 892 M€



Le BP 2023 est supérieur de 69 M€ au BP 2022 qui s'établissait à 823 M€

Ce résultat s'explique essentiellement par des dépenses contraintes :

- Les fluides progressent de ± 40 M€
- Les frais de personnel de ± 17 M€
- Les frais financiers de ± 1,75 M€

Le fonctionnement des services publics

Les recettes de fonctionnement
769,6 M€

Les recettes de la Ville sont en augmentation de **62,6 M€**.

38,9 M€
Autres recettes **+30,1%**

58,7 M€
Fiscalité indirecte **-4,1%**

68,7 M€
Dotations de l'État **-1,3%**

86,6 M€
Recettes propres **-0,4%**

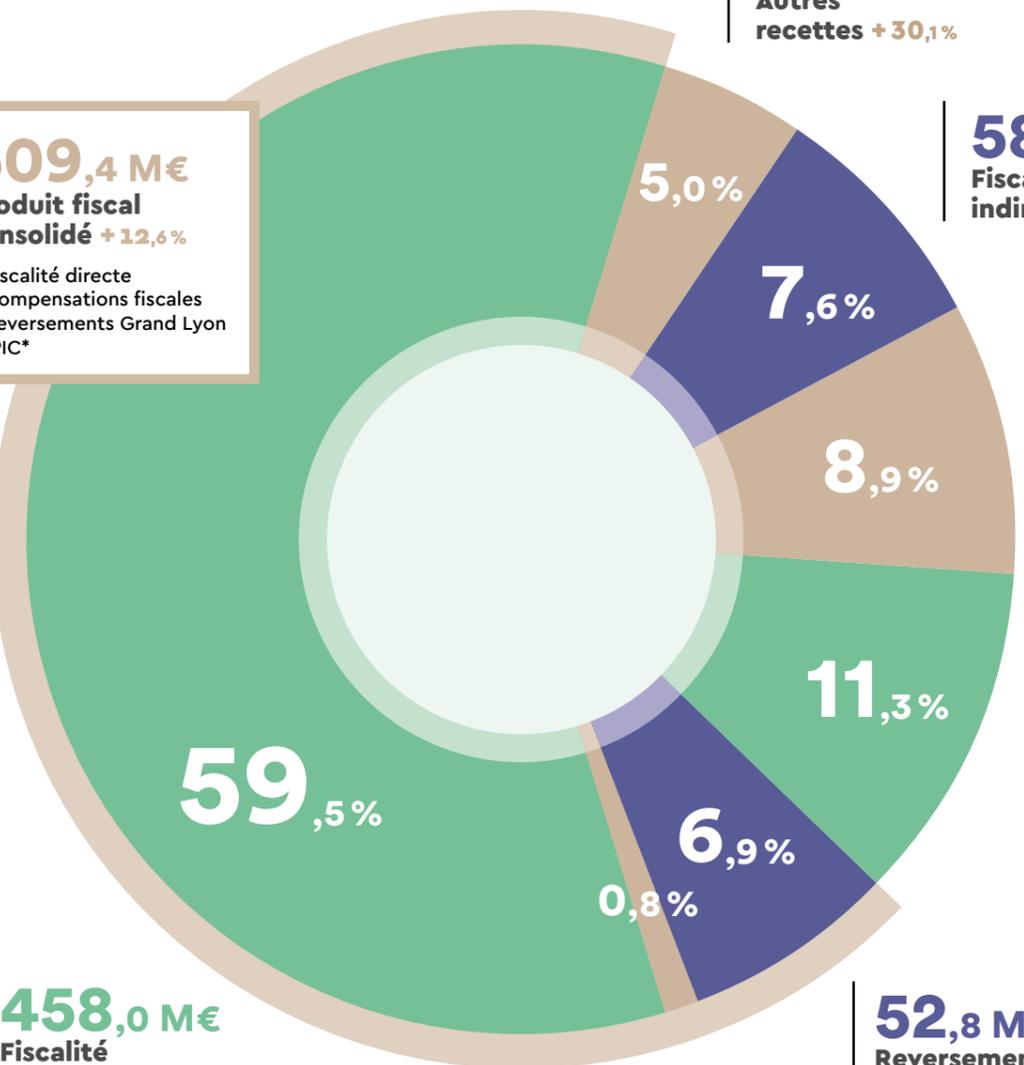
52,8 M€
Reversements Grand Lyon **+0,6%**

5,9 M€
Compensations fiscales **+6,8%**

509,4 M€
Produit fiscal consolidé **+12,6%**
+ Fiscalité directe
+ Compensations fiscales
+ Reversements Grand Lyon
- FPIC*

458,0 M€
Fiscalité directe **+14,2%**

* Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales



Cette évolution des recettes (+ 62,6 M€) est due à l'augmentation des recettes fiscales

LA FISCALITÉ DIRECTE 59,5%

C'est à dire le produit des impôts locaux (458 M€).

Elle connaît une évolution de 14,2 % (+ 57 M€), qui s'explique notamment par la revalorisation des bases foncières adoptée par le Parlement, et par l'augmentation du taux de taxe foncière de 9 % décidée par la Ville.

Malgré cette augmentation, qui porte le taux de taxe de foncière de 29,26 % à 31,89 %, Lyon reste une des grandes villes les moins imposées.

En effet le taux moyen des villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) est de 40,12 %.

458,0 M€

LES RECETTES PROPRES 11,3%

Ces recettes sont tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers encaissés par la Ville.

Avec un peu moins de 87 M€, elles sont stables par rapport au BP 2022, la Ville de Lyon ayant fait le choix, contrairement à d'autres collectivités, de ne pas augmenter ses tarifs (cantine, crèches, piscines, etc.).

86,6 M€

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT 8,9%

Les dotations de l'État sont en baisse continue depuis 10 ans.

Elles étaient de l'ordre de 110 M€ en 2013, soit une baisse de 38 % par rapport à 2023.

68,7 M€

LA FISCALITÉ INDIRECTE 7,6%

Elle est en baisse de 4 % (- 2,5 M€).

Elle est composée pour l'essentiel par les droits de mutation. Le produit de DMTO est estimé à 40 M€ en 2023 (contre 42,5 M€ au BP 2022), la baisse anticipée reflétant l'impact de la remontée des taux sur la capacité des acheteurs à emprunter tout comme l'impossibilité pour certaines banques de prêter de l'argent aux particuliers du fait du niveau du taux de l'usure.

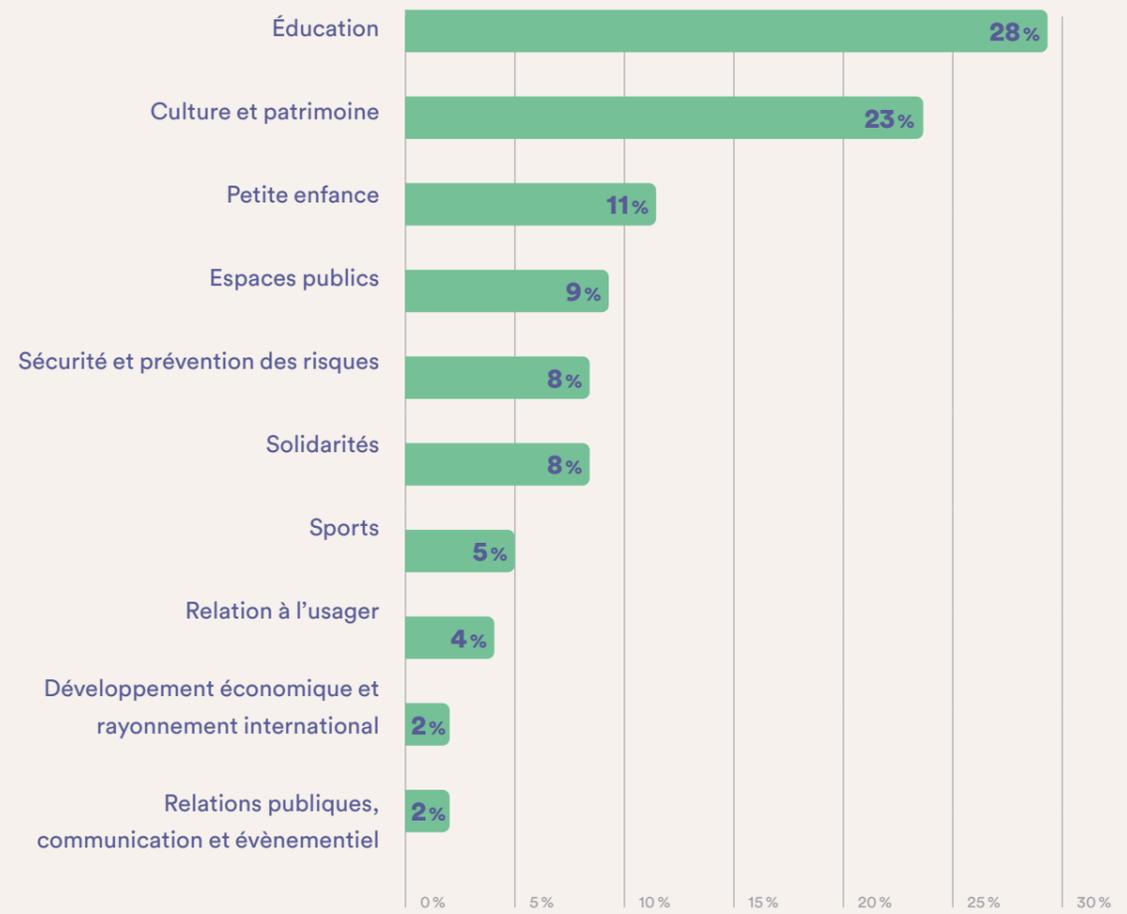
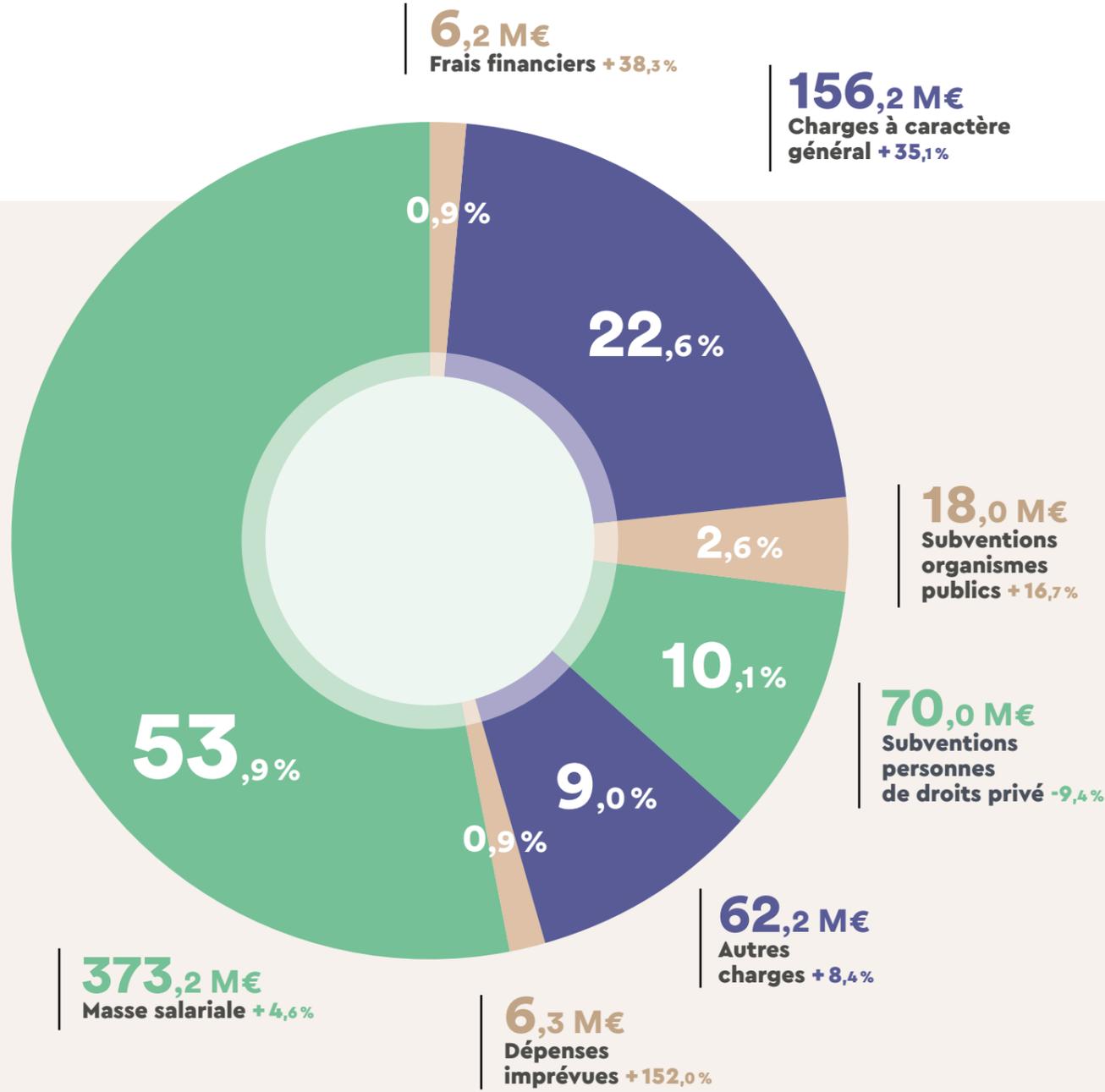
58,7 M€

Les diverses recettes de fonctionnement détaillées en page précédente permettent notamment de financer les dépenses de fonctionnement qui, pour 2023, s'élèvent à 692,1 M€, soit une progression de +9,9% par rapport au BP 2022.

Les dépenses de fonctionnement
692,1 M€

Les dépenses de fonctionnement
Répartition par mission
692,1 M€

Afin de rendre plus concrètes les dépenses de fonctionnement, la présentation ci-dessous, par grandes missions, permet de voir les moyens importants consacrés par la Ville en matière notamment d'éducation, de culture et de patrimoine.



Focus

LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Il s'agit du 3^e poste de dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à **70 M€** en 2023 et enregistrent une évolution de **-9,4%**.

Toutefois, après retraitement (et notamment le remboursement par l'Opéra des frais des personnels titulaires de la Ville mis à disposition qui est compensé par une augmentation équivalente de subvention de **3 M€**), le montant 2023 des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **76,5 M€**.

Les évolutions les plus notables :

- **+1,3 M€** pour la revalorisation des subventions aux associations gestionnaires de structures petite enfance, compte-tenu des charges supportées liées à l'inflation et à l'extension de leur périmètre.
- **+1 M€** pour le développement territorial, en faveur des centres sociaux, des MJC et pour la mise en place de la « maraude sociale » sur le secteur Gabriel Péri.
- **60 k€** pour le projet de Maison des femmes.
- Les subventions des Sports sont rééquilibrées entre clubs professionnels et amateurs : ainsi, la baisse du LOU Rugby de **-150 k€** sera refléchée pour partie vers le sport amateur, en raison de l'accroissement du nombre d'association amateurs soutenues sur la base de critères d'éco-responsabilité / égalité hommes femmes / inclusion. Cela permet par ailleurs de compenser à l'ASVEL féminin une hausse de sa redevance d'occupation du gymnase Mado Bonnet, et enfin de soutenir les athlètes préparant les Jeux olympiques.
- En matière d'éducation, une subvention de **143 k€** est également prévue pour le financement de **15** postes d'animateurs accompagnant les enfants en situation de handicap dans les associations.
- Les subventions en matière de politique culturelle augmentent également de **+91,5 k€**, notamment en faveur du Théâtre du 8^e, du Théâtre de la Croix-Rousse, et pour la Villa Gillet*.

Ces augmentations sont financées par prélèvement sur le fonds d'intervention culture (FIC). Celui-ci est par ailleurs abondé, notamment par des diminutions d'autres subventions et par un financement de 50 k€ prélevés sur les équipements culturels, pour s'établir à 1,46 M€.



LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC

Elles enregistrent une hausse de près de **16,7%**, qui résulte essentiellement de l'ajustement de la subvention d'équilibre au CCAS (**+2,6 M€**), afin notamment de l'accompagner dans la prise en charge des dépenses contraintes (fluides et point d'indice).



LA MASSE SALARIALE

Le principal poste de dépenses de la Ville est constitué, comme toutes les autres communes, par la **masse salariale**, c'est à dire la **rémunération des quelques 8300 agents de la Ville** (soit **54%** des dépenses de fonctionnement de la Ville, contre **59%** en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants).

Ce budget est en augmentation de **4,6%**. Après retraitement pour être à périmètre comparable, l'évolution est ramenée à **+3,2%** (et à **+1,8%** en neutralisant l'évolution subie du point d'indice).

Au-delà des impacts contraints pour la Ville de la hausse du SMIC et du point d'indice, cette augmentation s'explique notamment par :

- **Une création nette de 75 postes supplémentaires** à financer pour accompagner l'ouverture des nouveaux équipements municipaux (écoles, crèches, équipements sportifs, etc.), assurer la reprise en régie des activités périscolaires de 8 écoles du 8^e arrondissement, mettre en place de nouvelles actions (en faveur de la transition écologique, l'accessibilité, la santé et l'hospitalité), ou encore assurer la rénovation et l'entretien du patrimoine immobilier de la ville.
- **Le maintien d'une politique active de l'employeur pour valoriser les agent-es et le service public avec notamment :**
 - › Une poursuite des efforts de déprécarisation engagée depuis 2021. Ainsi **15** créations de poste n'auront pas d'impact financier : il s'agit de déprécariser des agents jusque-là non permanents et de stabiliser les organisations.
 - › Une augmentation des crédits consacrés à la mutuelle santé prévoyance (**+0,4 M€** entre 2022 et 2023) liée à la couverture à hauteur de **50%**, par la collectivité, de la hausse des tarifs de mutuelles santé et prévoyance.
- **Un renforcement de la politique d'insertion en faveur des jeunes** via une augmentation du nombre d'apprentis (objectif de **90** apprentis en 2023), de services civiques (notamment en Mairie d'arrondissement) et de stagiaires.



La Budgétisation Sensible au Genre

POUR RAPPEL, SON OBJECTIF EST D'ANALYSER OBJECTIVEMENT LA FAÇON DONT LES DÉPENSES PUBLIQUES SE RÉPARTISSENT AU BÉNÉFICE DES FEMMES OU DES HOMMES, D'IDENTIFIER D'ÉVENTUELS ÉCARTS ET D'ADOPTER IN FINE DES MESURES CORRECTIVES POUR TENDRE VERS PLUS D'ÉGALITÉ.

L'expérimentation de la BSG à la Ville de Lyon a débuté à l'été 2021 avec 5 directions pilotes : la direction des sports, la direction des espaces verts, le musée des Beaux-Arts, la mairie du 7^e arrondissement et la direction de la commande publique.

En lien avec l'AMO qui l'a accompagnée, la Ville de Lyon a fait le choix de retenir la méthode dite « tri-catégorielle » qui permet de classer les dépenses en trois catégories :

- **Catégorie 1 :** dépenses pouvant être considérées comme neutres en termes d'impact.
- **Catégorie 2 :** dépenses volontaristes concourant à renforcer l'égalité femmes-hommes.
- **Catégorie 3 :** dépenses relevant de programmes et d'actions « genrables », c'est-à-dire dont l'impact en terme d'égalité entre les femmes et les hommes et la répartition entre les bénéficiaires peuvent être évalués.

Résultats de la catégorisation auprès des directions pilotes

Direction des sports

La direction a fait le choix de positionner quasi **100%** de son budget de fonctionnement en « genrable » considérant ainsi l'ensemble de ses dépenses au prisme du genre, du fait des inégalités constatées dans l'accès et la pratique du sport entre les femmes et les hommes.

On note également des dépenses volontaristes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (catégorie 2). Il s'agit par exemple des rééquilibrages budgétaires réalisés pour l'achat de prestation aux clubs professionnels, d'un meilleur équilibre dans l'attribution des subventions au sport amateur ou encore de l'alignement des dépenses des deux tournois de tennis (6^e sens et Open Parc).

Musée des Beaux-Arts

22% des dépenses sont en catégorie « neutre » car elles correspondent à des dépenses techniques (entretiens des bâtiments, fournitures, etc.).

Le reste du budget est considéré comme « genrables ». Il s'agit des actions à destination des publics (activités culturelles, expositions dont accrochage et collections permanentes).

Enfin, s'il n'existe pas de dépense dédiée à l'égalité femmes-hommes, des actions visant à valoriser et à « visibiliser » la présence des femmes dans l'art sont mises en œuvre par les équipes : des visites commentées héros et héroïnes (mythologie), le parcours « Femmes » (artistes, muses, modèles et mécènes ayant contribué à la constitution du musée et de ses collections), des visites pour le public scolaire en résonance avec les thématiques de l'égalité femme-homme, la valorisation du travail d'artistes femmes sur la scène artistique du 20^e siècle (Jacqueline Delubac, Juliette Récamier, Geneviève Asse, Cécile Reims...).

Direction des Espaces Verts

97% des dépenses ont été classées par la direction en « neutre » car considérées comme relevant en majorité d'opérations techniques de maintenance, d'équipement, d'entretien des parcs et espaces verts.

Par contre, des données sur les usages et les impacts sur la fréquentation seront à approfondir. Ainsi, se sont essentiellement les activités pédagogiques proposées dans le cadre de « Lyon Nature », et les subventions pour les jardins participatifs qui sont classées à **100%** en catégorie 3 « genrables ».

Direction de la Commande publique

Concernant la Commande publique, l'enjeu était d'identifier les étapes et les outils-clés dans les processus de la direction afin de pouvoir intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes. Actuellement, en dehors de la question de départage qui est peu mobilisée, peu d'outils permettent une prise en compte spécifique du genre dans les marchés et les achats.

Par contre, le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) prévoit l'intégration dans les cahiers des charges de la question de l'égalité femmes-hommes. Par exemple, les prestations d'accueil prévoient désormais une représentation mixte des hôtes et des hôtesse. Les conceptions de support

de communication doivent quant à eux éviter les représentations stéréotypées.

Pour la suite de la démarche de BSG, d'autres pistes de réflexion seront à travailler..

Mairie du 7^e arrondissement

La Mairie du 7^e a fait le choix de classer **30%** de ses dépenses en « neutre ». Cela concerne les fournitures d'entretien et les dépenses réglementaires (organisation des élections, état civil...).

Par contre, 70% des dépenses sont « genrables ». Il s'agit des dépenses relatives à la gestion des crèches, aux évènements, à la gestion des équipements sportifs et des salles mises à disposition des associations.

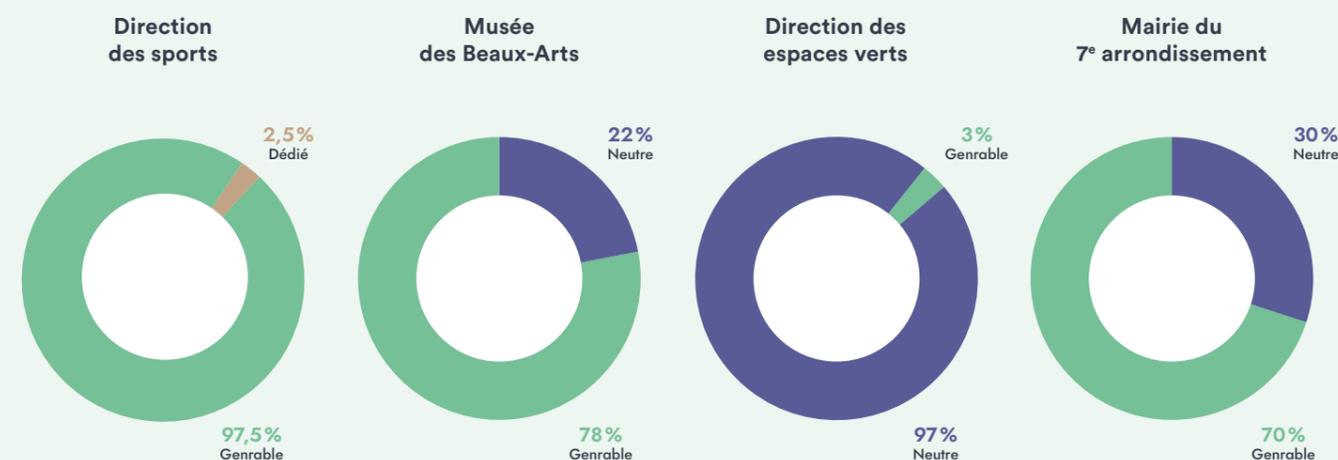
Impacts au BP 2023

— Pour les **Sports**, les objectifs poursuivis sont la mixité des publics dans les établissements et les associations, l'égal accès à la pratique et à l'espace public, la lutte contre les stéréotypes et les violences sexuelles. Cela se traduit par la poursuite du rééquilibrage des subventions, des subventions à des manifestations de proximité contribuant à l'égalité femmes/hommes, la formation des clubs (ateliers, soirées de sensibilisation, conférences), la formation des agents des sports à l'accueil des publics, et l'accompagnement de femmes par les encadrant.es de « enform@Lyon » et « sport-santé ».

— Pour le **Musée des Beaux Arts**, une attention particulière sera portée dans les propositions de visites pour les scolaires abordant les thèmes de l'égalité femmes-hommes ainsi qu'une évolution du parcours « Femmes ».

— Pour les **Espaces Verts**, une étude des publics sur « Lyon Nature » a été demandée afin d'avoir une meilleure connaissance des publics et pouvoir structurer l'offre proposée.

— Pour la **Mairie du 7^e arrondissement**, des dépenses et actions volontaristes seront proposées pour visibiliser les violences faites aux femmes et promouvoir leurs droits, notamment dans le cadre des journées du 8 mars et du 25 novembre, par la poursuite des formations et la communication auprès des commerçant.es du 7^e sur le dispositif Angela, par la création d'une nouvelle rubrique proposant une analyse de la thématique du journal du 7^e, sous le prisme du genre, et en veillant à la participation des femmes aux événements et au sein des instances locales.



Les investissements

Les dépenses d'investissement
200,0 M€

Pour rappel, le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) a été fixé, pour la période 2021-2026, à **1,25 Milliards d'€** d'engagement, soit une augmentation de **20%** par rapport au précédent mandat.

AINSI, AFIN DE METTRE EN OEUVRE CE PPI EN 2023, LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS SONT BUDGÉTISÉES À HAUTEUR DE **154 M€** AU BP 2023.

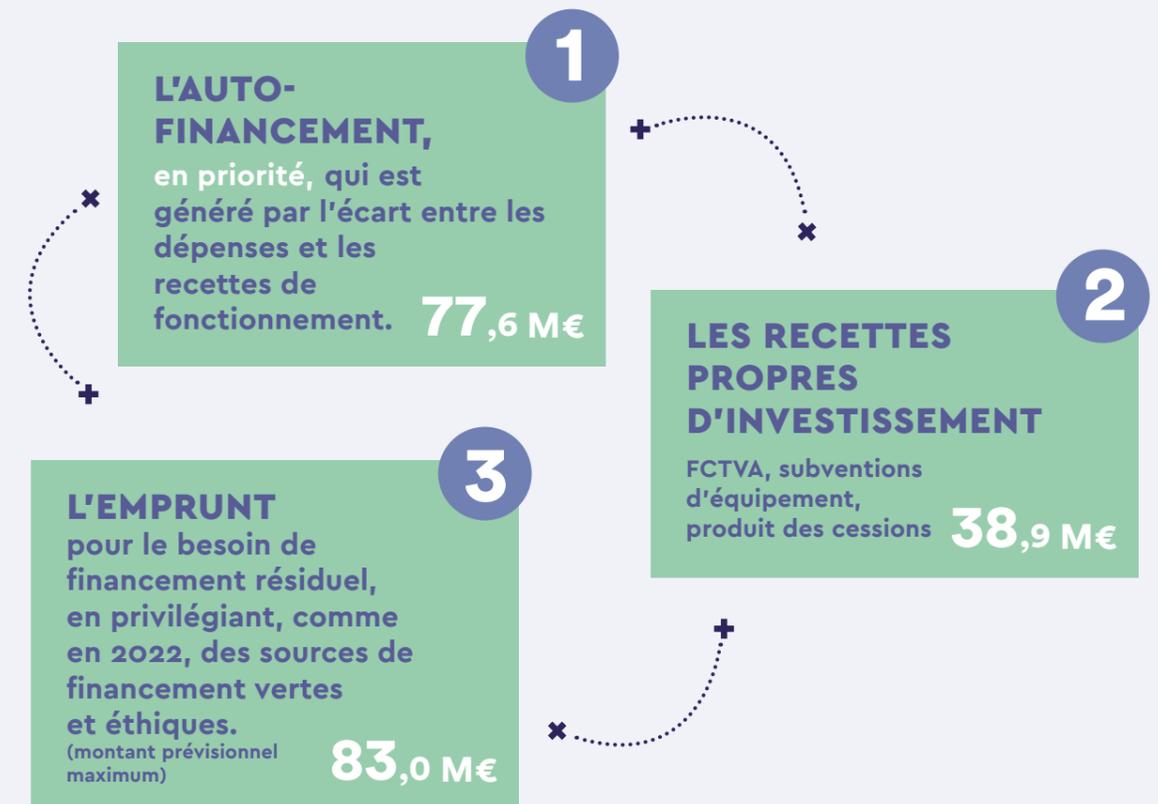
Ces **154 M€** permettront, entre autres, de réaliser les projets ci-dessous, qui traduisent l'ambition de la nouvelle majorité. Ils permettront également de financer les projets retenus au titre du budget participatif.

A ces dépenses d'équipements, il conviendra également d'ajouter l'amortissement du capital de la dette pour **40,8 M€**. Soit un total pour la section d'investissement, au BP 2023, de **200,0 M€**.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

| PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023 | Crédits (M€) |
|---|--------------|
| Scolaire PUP Ginkgo - Groupe scolaire - Acquisition et construction | 5,0 |
| Scolaire Groupe scolaire Nérard - Acquisition et construction | 4,5 |
| Enfance EAJE 33 Quai Arloing - Acquisition et aménagement | 4,0 |
| Aménagement urbain et habitat Production de logements sociaux | 4,7 |
| Scolaire Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Acquisition et construction | 3,5 |
| Culture et patrimoine Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène | 2,5 |
| Développement économique et rayonnement international Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon | 2,5 |
| Culture et patrimoine Bâtiment Porche - Restructuration à destination de la salle de musique « Marché Gare » | 2,3 |
| Solidarités EHPAD Villette d'Or à la Sarra - Relocalisation et extension | 2,0 |
| Scolaire Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction | 1,5 |
| Sports Îlot Kennedy - Construction d'un complexe sportif | 1,5 |
| Sports Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques | 1,5 |

Comment sont financés les investissements en 2023 ?



Évolution de l'encours de dette



* C'est le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement. Ce ratio ne doit normalement pas dépasser les 12 à 15 ans. A la fin du mandat, le ratio de la Ville de Lyon pourrait atteindre 9 années, conformément à la stratégie d'investissements définie par l'Exécutif.

L'avancement du Plan Pluriannuel des Investissements 2021-2026

En 2022, 102 M€ ont été mandatés au titre du financement des opérations du PPI.

Ce niveau de réalisation, supérieur de 10 M€ à 2021 (92 M€ mandatés en 2021) est conforme aux prévisions, et démontre une montée en puissance de réalisation des investissements. En 2023, le niveau de réalisation devrait être optimum.

Les principales opérations financées en 2022 sont :

| OPÉRATIONS | Crédits (M€) |
|--|--------------|
| Groupe scolaire Ginkgo Restructuration | 7,9 |
| Groupe scolaire Duvivier Cronstadt Acquisition et construction | 5,6 |
| Silo de la Bibliothèque Part-Dieu Réhabilitation | 3,2 |
| EHPAD Vilette d'or Relocalisation et extension | 3,0 |
| Académie OMS Participation financière | 3,0 |
| Tènement 55 rue Henri Gorjus Acquisition | 2,8 |
| Bâtiment 4 quai Gillet Acquisition | 2,2 |
| Groupe scolaire et EAJE Confluence ZAC phase 2 | 2,1 |
| Groupe scolaire NERARD Acquisition et construction | 2,0 |

En complément de ces grosses opérations, on peut également citer :



TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

1,1 M€



PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

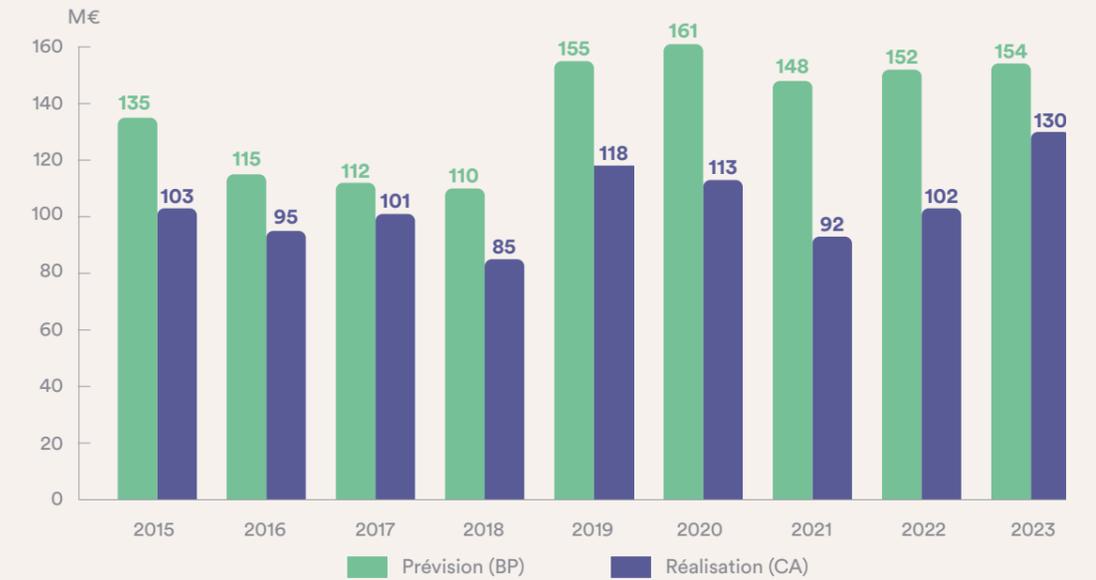
1,78 M€



PLAN CANICULE ÉCOLES

704 k€

En 2023, si le budget donne la possibilité d'engager* jusqu'à 154 M€ de dépenses (cf. pages précédentes), la prudence conduit la Ville à tabler sur un montant de réalisation effectif de l'ordre de 130 M€.



Différence entre « Engagement » et « Mandatement » :

- L'**engagement** représente la **décision de lancer la dépense** à partir des crédits votés au Budget Primitif (BP).
- Le **mandatement**, quant à lui, est l'acte administratif par lequel la Ville **donne ordre au comptable de payer**, en lui fournissant un mandat de paiement comportant toutes les pièces justificatives de la dépense. Les dépenses effectivement mandatées sont retranscrites dans le **Compte Administratif** (CA).

Dans le détail, et par secteur du PPI, les réalisations à fin 2022 et les projections 2023 sont les suivantes (en M€).



Ces réalisations démontrent qu'un équilibre est bien effectif entre les différents secteurs, tout en respectant les priorités politiques définies par le plan de mandat.

EN CONCLUSION, ET DE FAÇON GLOBALE,
SUR UN MONTANT
PRÉVISIONNEL DE PPI DE
1245 M€

43 M€

167 projets
sont d'ores
et déjà terminés



805 M€

426 projets
sont en cours
études préalables, études
de maîtrise d'oeuvre, travaux



396 M€

256 projets
ne sont pas
encore démarrés



Pour aller plus loin, vous pouvez consulter
le rapport du budget primitif 2023 :
lyon.fr/vie-municipale

Le Budget Primitif 2023